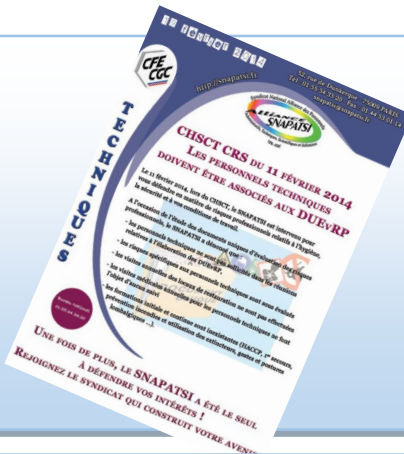


# Personnels Techniques Bilan 2014-2018

## 2014

Le SNAPATSI obtient un siège de titulaire au CHSCT Central CRS



Le SNAPATSI est **SEUL** à défendre vos conditions de travail

## 2015

Suite aux attentats du 7 janvier 2015  
 Le SNAPATSI fait de la sécurité des personnels techniques un enjeu majeur !

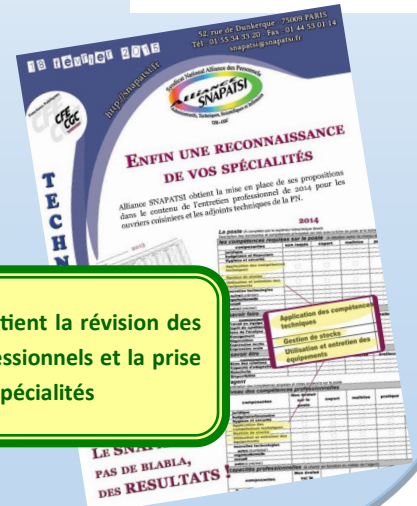
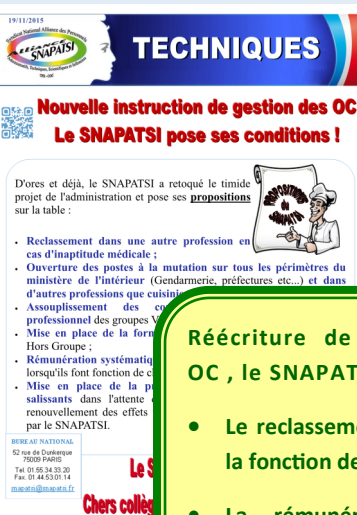
Le SNAPATSI obtient la mise en place d'une cellule de veille spécifique pour les personnels techniques CRS

Le SNAPATSI obtient la reprise des essais professionnels pour les ouvriers cuisiniers

Réécriture de l'instruction de gestion des OC, le SNAPATSI obtient **SEUL** en CPN :

- Le reclassement en cas d'inaptitude médicale à la fonction de cuisinier
- La rémunération systématique des Chefs d'équipes temporaires etc...

Le SNAPATSI obtient la révision des entretiens professionnels et la prise en compte des spécialités



# 2016

## 12 avril 2016

### TECHNIQUES

#### LE SNAPATSI a signé le protocole

Pour les personnels techniques, le protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers de la Police Nationale se traduit par des mesures spécifiques et des mesures transversales.

Ce protocole a été signé le 12 avril 2016.

Le protocole a été signé le 12 avril 2016.

Il vise à harmoniser de la tenue vestimentaire, la détermination de la durée de l'année scolaire et les dispositions des personnels techniques plus, en un mot des lieux dans lesquels se déroule l'activité professionnelle.

Le protocole a été signé le 12 avril 2016.

Le protocole a été signé le 12 avril 2016.

Il vise à harmoniser de la tenue vestimentaire, la détermination de la durée de l'année scolaire et les dispositions des personnels techniques plus, en un mot des lieux dans lesquels se déroule l'activité professionnelle.

## 29 avril 2016

### TECHNIQUES

#### Mise en place du protocole

Jeudi 28 et vendredi 29 avril, une délégation du SNAPATSI a été reçue en audience à la DRCPN et à la DCCRS afin de développer des propositions sur les mesures actées dans le protocole pour les personnels techniques de la police nationale.

- Fusion des corps techniques
- Effectifs AT/OC
- Instruction de 2007
- Tenue vestimentaire
- Substitution
- Postes fonctionnels APST
- Formation métiers ...

Le SNAPATSI exige un calendrier de réunions pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures.

**Alliance SNAPATSI-CGC,**  
le seul syndicat signataire et responsable !

Le 11 avril 2016, **SEUL** le SNAPATSI signe le protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers de la PN.

Le SNAPATSI participera donc **SEUL jusqu'en 2022** aux négociations.

- Majoration des taux d'avancement ATPN
- Recrutement de 121 ATPN sur le périmètre police en 2016
- Création d'un compte à point vestimentaire
- Substitution dans les postes gérance /entretien-matériel / garage
- Création de postes fonctionnels APST
- Révision de l'IGOT CRS de 2007
- Mise en place des formations métiers
- Rapprochement ATPN/ATIOM en vue de la fusion des corps techniques au sein du MI

## 04 avril 2016

### TECHNIQUES

#### CPN OUVRIERS CUISINIERS DU 1ER AVRIL, LE SNAPATSI RENFORCE LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Après toutes les péripéties, le SNAPATSI a pu valider vendredi 3 avril 2016 le déroulement des OC.

- > Avancements au choix de professionnels pour les groupes OC.
- > Avancements au choix de professionnels pour les groupes OC.
- > Intégration de la "management" dans les postes OC.

Ceci en complément de la partie I que nous avons voté seul en décembre dernier.

Les essais pros devraient se dérouler courant d'année 2016 pour des premières nominations de lauréats au 1er janvier 2017.

**BUREAU NATIONAL**  
52 rue de Durbouque  
75009 PARIS  
Tel. 01 56 34 33 20  
Fax. 01 44 53 01 14  
mailto:bsn@snapatsi.fr

**ALLIANCE SNAPATSI PRESENT A VOS COTES POUR DEFENDRE VOS INTERETS !**

**Avril/Mai 2016**

Validation de la nouvelle circulaire renforçant le déroulement de carrière des OC

**BUREAU NATIONAL**  
52 rue de Durbouque  
75009 PARIS  
Tel. 01 56 34 33 20  
Fax. 01 44 53 01 14  
mailto:bsn@snapatsi.fr

**Parc, le 22 octobre 2015**

Monsieur le Directeur Général,

Dans mon courrier en date du 2 juillet 2015, je portais à votre connaissance la situation alarmante des effectifs des personnels techniques, notamment dans les compagnies républicaines de sécurité.

Le 22 septembre 2015, Monsieur le Directeur Central des CRS, lors de la réunion de la cellule de veille relative à la police administrative assurée l'année de 300 fonctionnaires actifs dans les unités de service général, je vous ai fait part de ces effectifs devant être recouverts comme les autres.

Aussi, en prenant en compte les difficultés de recrutement de la police nationale, je vous ai proposé de faire évoluer une fois de plus la charge des OC, en leur permettant de prendre en compte les effectifs de ces compagnies républicaines de sécurité.

Dans l'attente d'un recrutement complet de 2016, le SNAPATSI demande que les unités de service général soient dotées de personnels techniques de compagnies républicaines de sécurité afin de garantir la continuité de nos services.

Monsieur Jean-Marc FALCONE  
DOPN

Madame la Secrétaire générale,

Par courrier du 22 octobre 2015, vous avez, de nouveau, appelé mon attention sur la situation des effectifs des personnels techniques affectés dans les compagnies républicaines de sécurité, notamment au regard des missions assurées de 300 fonctionnaires actifs au sein de ces unités.

Je suis particulièrement attentive à la situation de ces personnels de la police nationale. Cependant, au regard de la situation actuelle et de la DCCRS, qui a établi une liste des postes prioritaires à pourvoir, nous ne pouvons pas, à ce stade, nous permettre de garantir la continuité de nos services. Les effectifs des unités de service général, qui sont actuellement en déficit, sont donc appelés à être complétés par des personnels techniques de compagnies républicaines de sécurité.

Madame Nathalie MAKARESKI  
Secrétaire Générale du Syndicat  
Alliance SNAPATSI  
52, rue de Durbouque  
75009 PARIS

**04 avril 2016**

### TECHNIQUES

#### CPN OUVRIERS CUISINIERS DU 1ER AVRIL, LE SNAPATSI RENFORCE LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Après toutes les péripéties, le SNAPATSI a pu valider vendredi 3 avril 2016 le déroulement des OC.

- > Avancements au choix de professionnels pour les groupes OC.
- > Avancements au choix de professionnels pour les groupes OC.
- > Intégration de la "management" dans les postes OC.

Ceci en complément de la partie I que nous avons voté seul en décembre dernier.

Les essais pros devraient se dérouler courant d'année 2016 pour des premières nominations de lauréats au 1er janvier 2017.

**BUREAU NATIONAL**  
52 rue de Durbouque  
75009 PARIS  
Tel. 01 56 34 33 20  
Fax. 01 44 53 01 14  
mailto:bsn@snapatsi.fr

**ALLIANCE SNAPATSI PRESENT A VOS COTES POUR DEFENDRE VOS INTERETS !**

**Ministère de l'Intérieur**

Le ministre de l'Intérieur,  
Monsieur le Chef de cabinet du ministre  
Monsieur le préfet de police de Paris  
Monsieur le directeur central pour l'administration  
Monsieur le directeur central de la sécurité intérieure  
Monsieur le Préfet, directeur central des compagnies républicaines de sécurité  
Monsieur le directeur central de la police judiciaire  
Monsieur le directeur central pour l'administration du ministère de l'Intérieur  
Madame la directrice de l'École nationale supérieure de police  
Monsieur le sous-directeur de la formation et du développement des compétences

**OBJET :** Circulaire relative aux modalités de gestion, d'avancement et de rémunérations de certains couvriers d'Etat du ministère de l'Intérieur - Couvriers d'Etat, spécialité « cuisinier » du périmètre « police nationale »

La présente circulaire a pour but de fixer les modalités de gestion, d'avancement des couvriers d'Etat, spécialité « cuisinier », affectés notamment dans certaines compagnies républicaines de sécurité et situations de formation de la police nationale.

Ces couvriers d'Etat sont administrativement par le bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques, section « personnels techniques » (DRCPN/SDA/HR/PA/TS). Leur rémunération est assurée, notamment, par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAM).

Les autres couvriers d'Etat du périmètre « police nationale » qui n'appartiennent pas à la spécialité « cuisinier » sont soumis à l'instruction du 5 novembre 2015 du bureau des personnels techniques et spécialisés du secrétariat général du ministère de l'Intérieur qui fixe les modalités de gestion et d'avancement de certains couvriers d'Etat du ministère de l'Intérieur.

**24/11/2015**

### TECHNIQUES

#### ADJOINTS TECHNIQUES : ENFIN DU RENFORT !

Le SNAPATSI a obtenu de la DRCPN des mesures fortes.

**BUREAU NATIONAL**  
52 rue de Durbouque  
75009 PARIS  
Tel. 01 56 34 33 20  
Fax. 01 44 53 01 14  
mailto:bsn@snapatsi.fr

Le 31 décembre 2015, jusqu'à 30 candidats inscrits sur les listes complémentaires des recrutements sans emplois d'adjoints techniques 2015 seront mis en poste.

En 2016, en plus du dialogue de gestion de la police nationale, il est d'ores et déjà acquis :

- Recrutements d'adjoints techniques principaux de 1ère classe.
- Postes techniques à minima pourraient être substitués.

**Le SNAPATSI obtient SEUL un recrutement exceptionnel d'ATPN**

**Le SNAPATSI : DES RESULTATS !**

**BUREAU NATIONAL**  
52 rue de Durbouque  
75009 PARIS  
Tel. 01 56 34 33 20  
Fax. 01 44 53 01 14  
mailto:bsn@snapatsi.fr

# 2016

**TECHNIQUES**

**Nouveau régime indemnitaire : Le SNAPATSI demande et obtient !**

Le 24 novembre, le SNAPATSI a participé à la réunion conclusive sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) des adjoints techniques PN et CSM dont la mise en œuvre est prévue au 1er janvier 2017 (voir notre SNAPNEWS n°12).

Lors des négociations sur l'IFSE (qui va remplacer l'AT + l'IFSI), le SNAPATSI avait demandé :

- Que soient ajoutés dans les groupes 1 de fonction les spécialités suivantes :
  - Les responsables de cuisine (ATP2 Cuisiniers)
  - Les gérants des mess/foyers
  - Les fonctionnaires à polyvalence accrue (interfonctionnaires)
  - Les techniciens nécessitant une compétence technique peu répandue ou élevée (conduite automobile)

**Le SNAPATSI est entendu III**

Que les moments de revalorisation de l'IFSE en cas de changement de grade, de fonction ou de poste soient alignés sur ceux des corps administratifs de catégorie C.

**Le SNAPATSI est entendu III**

Que les critères de revalorisation intègrent les APST (postes fonctionnels).

**Le SNAPATSI est entendu III**

Assemblée de nos spécialités et 600 intégrées au projet d'instruction IFSE qui sera appliquée au 1er janvier 2017.

**Le SNAPATSI, présent et efficace pour votre avenir !**

SENEAL NATIONAL  
10 rue du Commerce  
75003 PARIS  
Tel 01 44 53 33 25  
Fax 01 44 53 33 14  
sna@snapats.fr

## Indemnitaire

Le SNAPATSI fait inscrire dans les groupes 1 du RIFSEEP les spécialités suivantes :

- Les ATPN responsables de cuisine (ATP2 Cuisiniers)
- Les ATPN gérants des mess/foyers
- Les ATPN ayant des fonctions à polyvalence accrue (entretien/matériel)
- Les fonctions nécessitant une compétence technique peu répandue ou élevée (conduite automobile)

Le SNAPATSI obtient dans la rédaction du document unique des risques professionnels :

- La reconnaissance de nos risques métiers spécifiques
- La création de l'onglet Unité 4 spécifique aux risques restauration (mess/foyer)
- Création de l'onglet HACCP
- Prise en compte des risques psychosociaux

Risques	Mesures de protection existantes	Effet résiduel	Exposition	Fréq. T.C.A.	Gravité	Indice de risque	Prévalence	Prévalence	Mesure de protection et de prévention à mettre en place	Niveau de priorité	Par	Echance	Observations
EPI - GARDEUSE DE PROTECTION		20	8	2	0,01	1	1	Formation Collective et individuelle	2	MESS	Constante	-	
FROID - CHUTE		20	8	2	0,01	1	1	Pluie thermiques	3	MESS	Constante	A définir	
CHARIOTS - BLESSURES	CHARIOTS - EPI (chaussures de sécurité) (gants de protection)	20	8	2	0,01	1	1	Formation Collective et produits	3				
BLESSURES - BLESSURES		20	8	2	0,01	1	1	Formation Collective et produits	3				
BLESSURES - BLESSURES PRODUCTION DE PARTICULES	Plan de nettoyage - Consignes Publication	20	8	2	0,01	1	1	Formation Collective et produits	3				

# 2017

**TECHNIQUES**

**Protocole - Acte I**

Le Comité Technique Ministériel de ce jour, a émis un avis favorable à l'ajout de 90 postes de fonctionnaires pour la création d'emplois fonctionnels (APST) pour le corps des adjoints techniques PN.

**90 postes repartis entre la D**

**2 fonctions :**

- Responsable de cuisine ou adjoint au responsable de cuisine
- Responsable de la gestion ou adjoint au responsable de mess ou de foyer
- Responsable ou adjoint au responsable de matériel

**SEUL le SNAPATSI a négocié SEUL le SNAPATSI a fait acter SEUL le SNAPATSI a OBTENU !**

Maintenant le SNAPATSI a pour la répartition des postes

SENEAL NATIONAL  
10 rue du Commerce  
75003 PARIS  
Tel 01 44 53 33 25  
Fax 01 44 53 33 14  
sna@snapats.fr

**TECHNIQUES**

**Compte à point vestimentaire Projet validé pour la Police Nationale**

Depuis la signature du protocole du 11 avril 2016 (dont le SNAPATSI a été le garant), le SNAPATSI a représenté les personnels techniques de la Police Nationale pour définir le contenu du vestiaire ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Le lundi 22 mai, le SNAPATSI a obtenu la validation du projet de compte à point vestimentaire pour les AT/OC par le Comité Technique Ministériel.

Le contenu des différents vestiaires sont maintenant arrêtés et validés. Le projet est en cours de mise en œuvre dans les unités techniques de la Police Nationale.

Le SNAPATSI a obtenu **SEUL** la mise en place du compte à point vestimentaire pour les AT/OC à compter de janvier 2019

SENEAL NATIONAL  
10 rue du Commerce  
75003 PARIS  
Tel 01 44 53 33 25  
Fax 01 44 53 33 14  
sna@snapats.fr

Mise en œuvre des postes APST

Votes au Comité Technique Ministériel :

9 Pour (5 CFE/CGC dont le SNAPATSI + 2 UNSA + 1 CFDT + 1 FO)

Abstention : 5 FO dont le SNIPAT

Le SNAPATSI obtient **SEUL** la mise en place du compte à point vestimentaire pour les AT/OC à compter de janvier 2019

Votre sécurité est notre priorité !

Depuis 2014 le SNAPATSI représente **SEUL** les personnels techniques en CHSCT central CRS et obtient la dotation d'équipements de protection individuelle (EPI) dont les gilets pare-balles

**TECHNIQUES**

**Le SNAPATSI a obtenu dans ce cadre des avantages majeurs :**

- Au travers, celle de l'achat et de la réparation régulière
- Le fait de gérer les documents techniques et matériels, elle de prendre les risques de l'achat
- L'achat dans les meilleurs délais et en toute tranquillité
- L'achat dans un budget exceptionnellement performant

**Le SNAPATSI a obtenu en plus la dotation individuelle de gilets de protection pare-balles pour les personnels techniques en CHSCT central CRS pour défendre votre santé et votre sécurité au travail.**

Le 17 mai 2017, le Comité Technique Ministériel a validé le projet de compte à point vestimentaire pour les AT/OC par le Comité Technique Ministériel.

Le 17 mai 2017, le Comité Technique Ministériel a validé le projet de compte à point vestimentaire pour les AT/OC par le Comité Technique Ministériel.

**Le SNAPATSI est présent et vous défend !**

SENEAL NATIONAL  
10 rue du Commerce  
75003 PARIS  
Tel 01 44 53 33 25  
Fax 01 44 53 33 14  
sna@snapats.fr

**CAPN ATPN  
 du 14 décembre 2017**

Ce jour, s'est réunie le CAPN des adjoints techniques PN. L'ordre du jour étaient inscrits la mobilité inter SGAMI et les avancements de grade.

Le Président de la CAPN a informé, en séance, les membres de la commission que le **port d'avancement de grade 2018** est reporté. Ceci est dû à un tirage au sort effectué le 23 mai 2018, concernant la représentation dans le grade d'ATP2 pour lequel un tirage au sort doit être réalisé par l'administration. Le SNAPATSI regrette que l'administration n'a pas anticipé le tirage au sort.



Le SNAPATSI vous informe que le report de la CAPN n'aura pas d'impact sur les dates de nomination et les versements sur les salaires se feront avec un effet rétroactif.

Le preuve que le SNAPATSI a raison de revendiquer la fusion ATP/NATION !!

Dès l'avancement 2018, le SNAPATSI a obtenu l'alignement des taux de promotion ATPN/ATIOM, taux extrêmement favorables (30% pour les ATP2 et 11,5 % pour les ATP1).

	Avancement 2016	Avancement 2017	Avancement 2018
Nombre de promotions	103	156	223 (dont 121 ATP2 et 102 ATP1)

BEREAF NATIONAL  
 52 rue de Valenciennes  
 75009 PARIS  
 Tél. 01 80 15 38 19  
 Fax 01 44 53 01 14  
 bereaf@snapatsi.fr

**Le SNAPATSI vous défend**

**Décembre 2017**

Le SNAPATSI obtient pour les ATPN des taux identiques à ceux des ATIOM pour l'avancement 2018

# 2017



**• Septembre 2017**

- Dans le cadre du protocole sur la valorisation des parcours professionnels, le SNAPATSI obtient pour les OC:
- Réévaluation de la prime de rendement pour chaque groupe à hauteur maxi du 5ème échelon
- Reclassement de tous les OC groupe V au groupe VI
- Reclassement de tous les OC hors groupe au HCA
- Création du HCB
- Changement de branche en cas d'incapacité médicale

**Protocole Sécurité  
 le SNAPATSI Obtient**

Pour obtenir une perspective de carrière pour les OC techniques de la Police Nationale, le SNAPATSI seul signe du protocole du 11 Avril 2016, a fait inscrire en page création des postes fonctionnels APST sur le périmètre police.

Le SNAPATSI a obtenu au 1er Janvier 2017 la création de 90 Postes APST  
 > 80 postes en DCCRS  
 > 10 postes en DCRFPN



Le SNAPATSI vous fait connaître sur son site de gestion des APST en

Pour plus d'information, contactez les personnels techniques du SNA.

BEREAF NATIONAL  
 52 rue de Valenciennes  
 75009 PARIS  
 Tél. 01 80 15 38 19  
 Fax 01 44 53 01 14  
 bereaf@snapatsi.fr

**Le SNAPATSI obtient p**

# 2018

**Février/Mars 2018**

Le SNAPATSI négocie **SEUL** la cartographie et la répartition des postes APST

**Cartographie des postes APST**

Le 1er février 2018, le SNAPATSI a été le **SEUL** syndicat reçu par la DCCRS et la DRCPN pour négocier et finaliser la répartition par service et par spécialité des 80 postes d'APST en CRS.

Et pour cause, depuis qu'il a refusé de signer le protocole du 11 avril 2016 et s'est abstenu lors du vote sur le texte portant création des postes APST au CTM du 11 octobre 2017, le SNIPAT est resté derrière la porte des négociations.

Lors de cette réunion de travail, le SNAPATSI a demandé et obtenu que la DCCRS mette en place une formation « gestion et management » pour tous les collègues nommés sur les emplois fonctionnels. Le SNAPATSI a demandé que la DRCPN prenne rapidement les arrêtés individuels de promotion avec effet rétroactif au 1er janvier 2017.



**Le SNAPATSI le SEUL syndicat à vous défendre**

BEREAF NATIONAL  
 52 rue de Valenciennes  
 75009 PARIS  
 Tél. 01 80 15 38 19  
 Fax 01 44 53 01 14  
 bereaf@snapatsi.fr

**EVOLUTION DE LA FILIERE TECHNIQUE**

Ce jour, le Bât et la DRCPN ont convié les organisations syndicales représentatives des personnels techniques, à une réunion relative à la filière technique au Ministère de l'Intérieur.

L'administration a annoncé le rapprochement des corps ATPN et AT3OM et a annoncé en parallèle des mesures suivantes pour les ATPN :

- Accès à la mutation dans tous les périmètres du Ministère de l'Intérieur (Police, Gendarmerie, Administration Centrale, Préfecture)
- Accès à la catégorie B dans le corps des contrôleur des services techniques, au choix avec l'augmentation du nombre de promotions
- Accès à la catégorie B dans le corps des contrôleurs ST par une nouvelle voie d'examen professionnel
- Accès au concours de contrôleur ST par voie de concours
- Accès aux spécialités techniques au Ministère de l'Intérieur (Débarquement/ restauration, Entretien et Réparation des Engins et Véhicules à Moteur - Accueil maintenance et logistique, Prévention et surveillance, conduite de véhicules)
- Augmentation des volumes globaux de grade ATP2 et ATP1
- Mise en place de formations continues accessibles

**Juillet 2018**

Le SNAPATSI qui porte **SEUL** le projet de fusion des A.T. au sein du M.I., obtient cette mesure historique de reconnaissance des compétences des ATPN qui vont enfin connaître des conditions meilleures tant sur le plan statutaire qu'indemnitaire.

**Nous obtenons pour l'avenir :** Une plus grande mobilité - une augmentation des spécialités métiers - l'accès à la catégorie B au grade de contrôleur et la reconnaissance des compétences des adjoints techniques dans la Police Nationale.

Au quotidien, **SEUL** le SNAPATSI est à vos côtés et vous accompagne. Toujours présent pour défendre votre carrière, votre pouvoir d'achat, votre santé et votre sécurité au travail. **Majoritaire** avec ses partenaires au Ministère de l'Intérieur, le SNAPATSI prépare votre avenir et garantit vos droits ! Doté d'une véritable force de propositions, le SNAPATSI est fier de son bilan et vous invite à le rejoindre.